

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.02.02 Du 9 mars 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 3 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Avance de trésorerie versée au Club Sportif Cellois Football selon besoin de fonctionnement – exercice 2023 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230309-DEL2023-02-02-DE Date de télétransmission : 14/03/2023 Date de réception préfecture : 14/03/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : NATHALIE PEYRON	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 10 VOTANTS : 35 POUR : 35	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 1 <sup>er</sup> mars 2023,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS	Considérant que dans l'attente de l'attribution des subventions votées pour l'année 2023, certaines associations ou établissements peuvent se trouver confrontés à des besoins de trésorerie,  Considérant qu'à ce titre, le Club Sportif Cellois Football sollicite une avance sur subvention d'un montant de 3 500 €.  Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,  DECIDE :	
ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : VALERIE LABORDE A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A SYLVIE D'ESTEVE FRANÇOISE ALBOUY A BIRGIT DOMINICI PIERRE QUIGNON-FLEURET A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL LAURENT DUFOUR A OLIVIER DELAPORTE JULIETTE DECAUDIN A MOHAMED KASMI	D'attribuer à l'association Club Sportif Cellois Football une avance sur subvention d'un montant de 3 500 €.  <div style="display: flex; justify-content: space-between;"><div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"><p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 16/3/23 et de sa publication le 16/3/23 Le Maire Par délégation  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</p></div><div style="width: 45%; text-align: right;"><p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p><div style="text-align: center;"></div></div></div> <i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	

ANDREE BLOCH A LAURENT BOUMENDIL BLAISE VIGNON A PIERRE SOUDRY MARIE-PIERRE DELAIGUE A OLIVIER BLANCHARD STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS BARATON	
--	--